

QUESTIONS DE VACCINATION

MIS À JOUR EN MARS 2011



313-40011-B

SOMMAIRE

1 - LA VACCINATION, COMMENT ÇA MARCHE ?	3, 4 ET 5
2 - LES VACCINS DÉTÉRIORENT-ILS LA PROTECTION NATURELLE CONTRE LES MALADIES ?	6
3 - AVEC AUTANT DE VACCINS, NE SOLLICITE-T-ON PAS TROP LE SYSTÈME IMMUNITAIRE ?	6
4 - LA VACCINATION COMPORTE-T-ELLE DES RISQUES ?	7
5 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE L'HÉPATITE B ?	8
6 - LA VACCINATION EST-ELLE INDISPENSABLE AUSSI POUR LES ADULTES ?	9
7 - QUAND ON PREND DU RETARD DANS SES VACCINATIONS, FAUT-IL TOUT REFAIRE ?	10
8 - POURQUOI FAIRE LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE TOUS LES ANS ?	11
9 - POURQUOI LE CALENDRIER DES VACCINATIONS CHANGE-T-IL ?	11
10 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE CERTAINES MALADIES QUI ONT PRESQUE DISPARU EN FRANCE ?	12
11 - COMMENT CONSERVER LES VACCINS ?	13
12 - QUAND FAUT-IL VACCINER LES ENFANTS CONTRE LA TUBERCULOSE ?	13
13 - POURQUOI FAUT-IL SE PRÉOCCUPER DE LA ROUGEOLE ?	13
14 - FAUT-IL VOIR UN MÉDECIN POUR SE FAIRE VACCINER ?	14
15 - IL EXISTE UN VACCIN CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS. QUI DOIT EN BÉNÉFICIER ?	15
16 - POURQUOI COMPTE-T-ON ENCORE CHAQUE ANNÉE DES DÉCÈS PAR TÉTANOS EN FRANCE ?	15
17 - EXISTE-T-IL UN VACCIN CONTRE LA MÉNINGITE ?	16
18 - LORSQU'ON PART À L'ÉTRANGER, FAUT-IL DES VACCINS PARTICULIERS ?	16, 17
19 - OÙ SE FAIRE VACCINER AVANT UN DÉPART EN VOYAGE ?	17
20 - CALENDRIER VACCINAL 2011 SIMPLIFIÉ	18, 19

1 - LA VACCINATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les défenses immunitaires se mettent en marche lorsqu'un microbe entre dans le corps : elles cherchent à l'éliminer, en particulier en fabriquant des anticorps. Malheureusement, entre-temps, le microbe peut nous rendre malade, parfois avec des complications graves.

Lors d'une vaccination, on injecte un microbe tué ou atténué et rendu inoffensif. Le corps va reconnaître le microbe modifié injecté comme s'il était actif, et va fabriquer des anticorps pour se battre et l'éliminer. Plus tard, les défenses immunitaires vont garder la mémoire de cette bataille. Ainsi, si le microbe actif se présente, les défenses immunitaires sauront se battre plus vite, parce qu'elles sauront fabriquer plus rapidement les anticorps nécessaires.




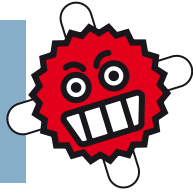
1 - LA VACCINATION COMMENT ÇA MARCHE ?


Grâce à la vaccination, les défenses immunitaires protègent des maladies.

LORSQUE L'ON EST MALADE

AVEC UN MICROBE ACTIF DONC AGRESSIF :

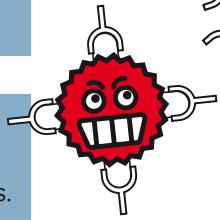
Un microbe entre dans le corps. Sur sa surface, le microbe porte des antigènes  qui agissent comme un signal d'alerte sur le système de défense.



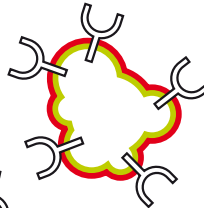
Pour éliminer le microbe, le système de défense produit des anticorps  exactement adaptés contre les antigènes.



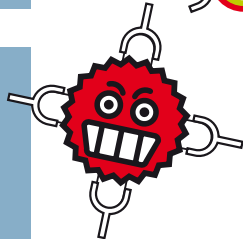
La production des anticorps prend du temps. Et pendant ce temps là, on est malade. On peut même avoir de très sérieuses complications.



En général, on finit par guérir. Le microbe est éliminé et le système de défense garde l'anticorps en mémoire, pour un temps variable.



Si le même microbe entre à nouveau dans l'organisme, il est tout de suite reconnu et éliminé, avant même de tomber malade. C'est pour cela que l'on n'a qu'une seule fois la rougeole ou la rubéole.



LORSQUE L'ON SE FAIT VACCINER

AVEC UN MICROBE RENDU INOFFENSIF :

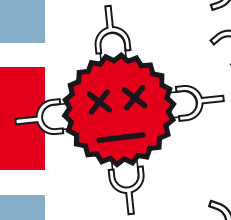
Le microbe rendu inoffensif [atténué ou tué] est injecté dans le corps. Ce microbe rendu inoffensif porte quand même des antigènes qui permettent au système de défense de le repérer.



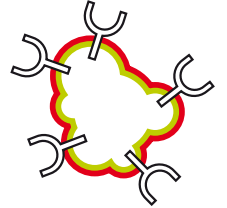
Pour éliminer le microbe, le système de défense produit des anticorps exactement adaptés contre les antigènes.



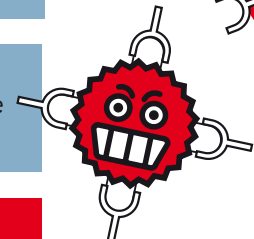
La production des anticorps prend du temps. **LE VACCIN NE REND PAS MALADE.**



Le système immunitaire garde l'anticorps en mémoire, pour un temps variable, en fonction du type de vaccin.



Si le vrai microbe entre dans l'organisme, il est tout de suite reconnu et éliminé, avant même de tomber malade.



ON NE TOMBE DONC PAS MALADE... TANT QUE LE VACCIN EST ACTIF, C'EST-À-DIRE TANT QUE LE SYSTÈME DE DÉFENSE GARDE EN MÉMOIRE L'ANTICORPS.



2 - LES VACCINS DÉTERIORENT-ILS LA PROTECTION NATURELLE CONTRE LES MALADIES ?

Non. Les vaccins ne détruisent pas la protection naturelle du corps et ils n'affaiblissent pas la capacité à se défendre contre les maladies.

Au contraire, ils renforcent cette protection en aidant le corps à se préparer à l'avance pour pouvoir lutter contre certaines maladies. Les vaccins renforcent les défenses immunitaires et permettent de ne pas être malade, en évitant donc les éventuelles complications graves.

Évidemment, les vaccins ne protègent que des maladies contre lesquelles on est vacciné.

3 - AVEC AUTANT DE VACCINS, NE SOLLICITE-T-ON PAS TROP LE SYSTÈME IMMUNITAIRE ?

Non. Le système immunitaire est capable de faire face à beaucoup de stimulations. Les antigènes introduits par les vaccins représentent très peu par rapport à tous ceux contre lesquels on se défend chaque jour. Avec le vaccin, les défenses prennent de l'avance pour lutter efficacement contre les microbes et les maladies.

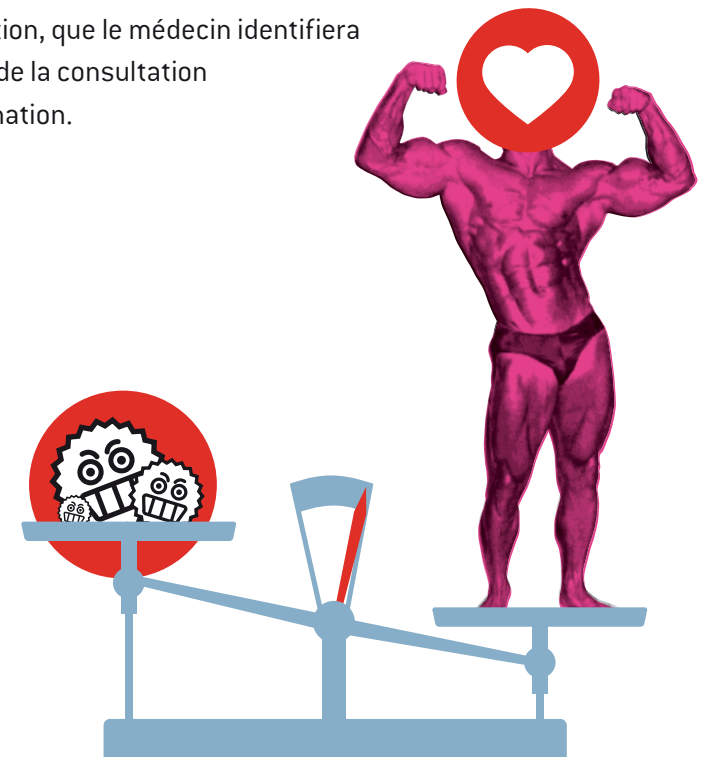
Pour que ces défenses soient les plus efficaces possibles, tous les vaccins ne sont pas administrés ensemble. Certains vaccins sont associés, certains sont faits à distance les uns des autres et certains nécessitent des rappels. C'est ce qu'on appelle le « calendrier vaccinal ». Votre médecin traitant pourra vous expliquer quels sont les vaccins qui peuvent être envisagés pour vous et dans quel ordre. N'hésitez pas à lui en parler.

4 - LA VACCINATION COMPORTE-T-ELLE DES RISQUES ?

Certains vaccins peuvent avoir des effets indésirables, le plus souvent limités (fièvre, douleurs au point d'injection), mais ces risques sont plus faibles qu'avec les maladies elles-mêmes. De plus, ces effets indésirables peuvent être diminués par des traitements appropriés.

Si vous ressentez des effets indésirables, votre médecin vous indiquera ce que vous pouvez faire. N'hésitez pas à lui en parler si cela vous inquiète.

Il existe de très rares cas de contre-indication à la vaccination, que le médecin identifiera au moment de la consultation avant vaccination.



5 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE L'HÉPATITE B ?

L'hépatite B est une maladie du foie.

Due à un virus présent dans les liquides biologiques (sang, sperme, sécrétions vaginales, etc.) elle peut se transmettre par relations sexuelles, contact avec le sang, transmission de la mère à l'enfant au moment de l'accouchement.

On observe également des transmissions au sein de familles ou collectivités par la salive, de petites blessures ou le partage d'objets personnels (rasoir, brosse à dents...).

Le mode de transmission est inconnu dans près de 30 % des cas.

La vaccination est recommandée pour tous les nourrissons et pour les enfants et adolescents ainsi qu'aux adultes à risques, non encore vaccinés.

Pour en savoir plus :

La ligne Hépatites Info Service : 0 800 845 800.

Appel anonyme et gratuit, depuis un poste fixe 7 jours sur 7, de 8 h à 23 h. Information, prévention, orientation, soutien.

Le site www.hepatites-info-service.org a pour vocation d'améliorer la prise en charge des hépatites B et C en informant ceux qui sont ou se sentent concernés par ces maladies.

6 - LA VACCINATION EST-ELLE INDISPENSABLE AUSSI POUR LES ADULTES ?

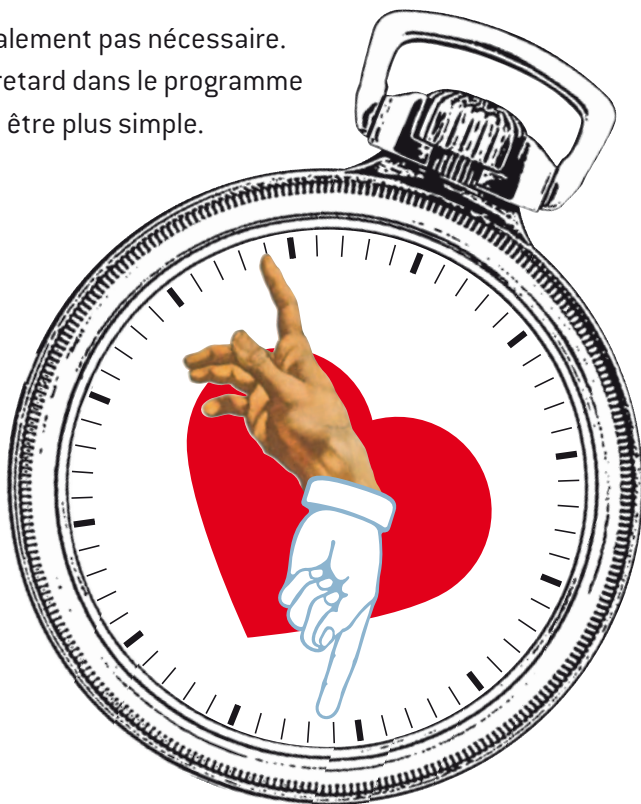
Certaines personnes pensent parfois que la vaccination ne concerne que les enfants. En fait, certains vaccins sont aussi très importants à l'âge adulte :

- les rappels contre **la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite** doivent être réalisés tous les dix ans ;
- un rappel de vaccination contre **la coqueluche** est recommandé une fois, chez tous les jeunes adultes avec le rappel DTP entre 26 et 28 ans, ou avant, particulièrement pour ceux qui ont le projet d'avoir un enfant. Les jeunes nourrissons qui contractent des formes graves de coqueluche ont en effet souvent été contaminés par leurs parents. La vaccination de l'entourage du futur bébé devrait être faite pendant la grossesse pour les personnes non vaccinées. La maman sera vaccinée immédiatement après l'accouchement ;
- la vaccination contre **la rubéole** est recommandée pour les femmes non vaccinées en âge d'avoir des enfants. La vaccination protège de cette maladie qui peut occasionner de graves malformations du fœtus si elle survient pendant la grossesse. Elle peut être faite en association avec la rougeole et les oreillons ;
- la vaccination contre **la grippe** est recommandée pour toute personne de plus de 65 ans ou souffrant de maladies chroniques (maladies rénales, maladies cardiovasculaires, asthme, diabète). Comme le virus de la grippe change tous les ans, la composition du vaccin s'adapte à cette évolution et il faut faire une nouvelle vaccination chaque année ;
- la vaccination rougeole - oreillons - rubéole est recommandée en rattrapage pour toute personne née en 1980 et après et non vaccinée. Deux doses sont nécessaires.

Pour tous ces vaccins, vous pouvez demander conseil à votre médecin traitant. De plus, en fonction de votre situation, il pourra vous conseiller d'autres vaccinations, par exemple la vaccination contre l'hépatite B, la varicelle, la grippe ou certaines méningites.

7 - QUAND ON PREND DU RETARD DANS SES VACCINATIONS, FAUT-IL TOUT REFAIRE ?

Non, ce n'est généralement pas nécessaire. Le rattrapage d'un retard dans le programme de vaccination peut être plus simple.



Dans la plupart des cas, il suffira de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

8 - POURQUOI FAIRE LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE TOUS LES ANS ?

L'enveloppe du virus de la grippe subit des modifications d'une année sur l'autre, donnant ainsi naissance à des virus suffisamment différents pour que le vaccin inoculé l'année précédente ne soit plus efficace. Le nouveau vaccin produit chaque année tient compte de ces modifications.

Pour les personnes de 65 ans et plus et les personnes atteintes d'une maladie chronique ou autre facteur de risque quel que soit leur âge, il est nécessaire de se faire revacciner à l'approche de l'hiver.

9 - POURQUOI LE CALENDRIER DES VACCINATIONS CHANGE-T-IL ?

Si vous avez plusieurs enfants, vous avez sans doute remarqué qu'il y a parfois des changements dans le calendrier des vaccinations, par exemple :

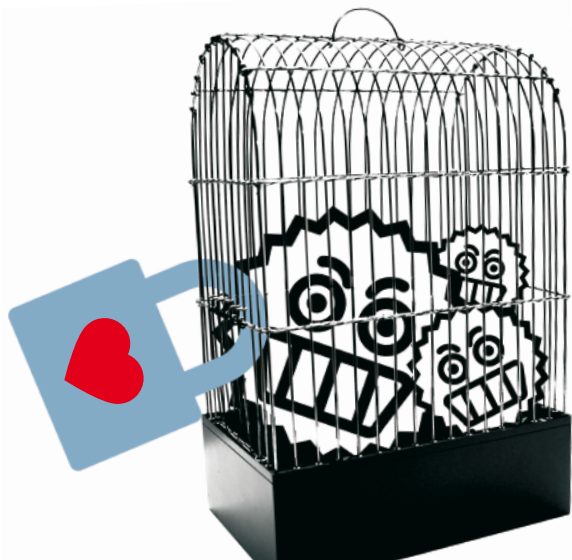
- un nouveau vaccin est introduit ;
- un rappel est ajouté ;
- l'âge de réalisation d'un vaccin est avancé ou reculé.

Pourquoi ces changements ?

Le plus souvent, le calendrier est modifié pour s'adapter :

- à l'évolution des maladies, à leur fréquence, aux risques d'épidémies, aux groupes de personnes les plus touchées (qui changent au fil du temps) ;
- à la protection de l'ensemble de la population contre ces maladies, protection qui est liée à la proportion de personnes vaccinées.

De plus, ces changements sont parfois liés à de nouveaux vaccins qui nécessitent moins d'injections.



10 - POURQUOI SE FAIRE VACCINER CONTRE CERTAINES MALADIES QUI ONT PRESQUE DISPARU EN FRANCE ?

Tout d'abord, ces maladies (comme la poliomyélite, la diphtérie...) sont encore présentes dans d'autres pays.

La vaccination reste donc indispensable compte tenu de la fréquence des voyages.

Ensuite, même si le risque est faible de contracter ces maladies en France, il existe de par la possibilité d'importation. Il est donc important de se faire vacciner pour être protégé.

La quasi disparition en France de la plupart de ces maladies est d'ailleurs liée à la vaccination. Leur réapparition pourrait avoir lieu si la population n'est pas suffisamment vaccinée, ce qui explique l'épidémie de rougeole depuis 2008 en France.

Enfin, se faire vacciner permet aussi de protéger les autres, en particulier les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées (petits nourrissons, personnes immunodéprimées, etc.).

11 - COMMENT CONSERVER LES VACCINS ?

Les vaccins doivent être impérativement conservés au réfrigérateur (entre + 2 °C et + 8 °C). Il ne faut pas les mettre au congélateur ni dans la porte du réfrigérateur.

12 - QUAND FAUT-IL VACCINER LES ENFANTS CONTRE LA TUBERCULOSE ?

En 2007, l'obligation vaccinale a été remplacée par une recommandation forte de vacciner les enfants exposés au risque de tuberculose. Ce risque est lié au lieu de résidence, à l'origine géographique, au mode de vie...

Cette vaccination se fait par voie intradermique, selon une dose adaptée à l'âge. Si votre enfant a moins de 7 ans, vous pouvez vous adresser aux services de Protection maternelle et infantile (PMI) et aux centres de vaccination publics.

Si votre enfant n'est pas encore vacciné contre la tuberculose, votre médecin traitant est en mesure de vous dire si votre enfant est « à risque ». Il peut réaliser cette vaccination comme il le fait pour d'autres types de vaccins.

13 - POURQUOI FAUT-IL SE PRÉOCCUPER DE LA ROUGEOLE ?

La rougeole est une maladie très contagieuse qui peut entraîner des complications graves (pneumonies, convulsions, encéphalites, lésions irréversibles au cerveau, voire décès).

Depuis 2008, on observe une épidémie de rougeole, due à un nombre insuffisant de personnes vaccinées. Les personnes les plus touchées sont les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

Plus de 5 000 cas et 2 décès ont été déclarés en France en 2009 et en 2010. Toutes les personnes nées en 1980 et après devraient être vaccinées.

14 - FAUT-IL VOIR UN MÉDECIN POUR SE FAIRE VACCINER ?

Vous pouvez vous faire vacciner :

- par votre médecin traitant ;
- dans un centre où les vaccinations sont gratuites (renseignez-vous auprès de votre mairie, l'ARS⁽¹⁾ de votre région ou le conseil général de votre département) ;
- au centre de Protection maternelle et infantile (PMI), pour les enfants de moins de 7 ans ;
- lors d'une consultation de médecine du travail ;
- dans un centre de vaccinations internationales ;
- par une sage-femme (cette profession étant autorisée à pratiquer certains vaccins) ;
- par un infirmier, sur prescription médicale.

Vous pouvez consulter le site internet du ministère de la Santé :

(www.sante.gouv.fr), rubrique « Accédez aux dossiers par lettre alphabétique », lettre « V » puis « Vaccinations » puis « Informations sur les vaccins » puis « Où se faire vacciner ? ».

La vaccination est précédée d'un dialogue entre le médecin et vous. Le médecin vous expliquera pourquoi il vous conseille cette vaccination. Il recherchera d'éventuelles contre-indications qui sont rares, vous informera aussi des réactions possibles dues au vaccin et vous expliquera ce qu'il faut faire pour les prévenir ou les soulager (douleur, fièvre).

Après la vaccination, votre médecin traitant inscrira le nom du vaccin et sa date d'administration dans votre carnet de santé, votre carnet de vaccination ou votre dossier médical personnel.

(1) Agence Régionale de Santé.



15 - IL EXISTE UN VACCIN CONTRE LE CANCER DE L'UTÉRUS. QUI DOIT EN BÉNÉFICIER ?

Certains cancers du col de l'utérus peuvent survenir longtemps après une infection par des virus appelés papillomavirus (HPV). Ces infections sont très fréquentes et se transmettent lors des premiers contacts sexuels. Elles passent toujours inaperçues et disparaissent le plus souvent spontanément. Quand elles persistent, elles peuvent être responsables de verrues génitales (condylomes) et chez les femmes d'anomalies ou lésions précancéreuses du col de l'utérus (dysplasies). En l'absence de dépistage régulier par frottis et de traitement, ces lésions peuvent se transformer en cancer du col de l'utérus.

Une vaccination qui protège contre 70 % des papillomavirus responsables du cancer du col de l'utérus est disponible depuis 2007.

Cette vaccination est recommandée pour les jeunes filles à l'âge de 14 ans. Même après vaccination, il est nécessaire d'effectuer tous les trois ans un frottis de dépistage chez les femmes de 25 à 65 ans.

16 - POURQUOI COMPTE-T-ON ENCORE CHAQUE ANNÉE DES DÉCÈS PAR TÉTANOS EN FRANCE ?

Après avoir été vaccinée contre le tétanos, une personne est protégée pour une période d'environ dix ans. Après cette échéance, un rappel est donc nécessaire pour la protéger à nouveau pendant dix années supplémentaires.

Parmi les adultes, beaucoup n'ont pas fait ce rappel et ne sont plus protégés, courant alors le risque de contracter la maladie. C'est pourquoi, il existe toujours des cas de tétanos dans notre pays. Le bacille du tétanos reste très longtemps dans le sol (plus de 100 ans), et ne peut être éliminé.

17 - EXISTE-T-IL UN VACCIN CONTRE LA MÉNINGITE ?

Il existe plusieurs types de méningocoques. Les plus fréquents en France sont ceux de type B et C. Des vaccins sont efficaces contre certains types mais aucun ne protège contre tous les types.

Depuis 2010, le vaccin contre le méningocoque C est recommandé et remboursé chez tous les enfants, adolescents et jeunes adultes de 1 à 24 ans. Une seule dose est nécessaire.



VACCINATION, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

18 - LORSQU'ON PART À L'ÉTRANGER, FAUT-IL DES VACCINS PARTICULIERS ?

La première chose à faire est de vérifier que vous êtes à jour dans les vaccinations recommandées par le calendrier vaccinal français.

Si vous partez en voyage à l'étranger, par exemple en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud, mais aussi en Europe Centrale et Orientale, certaines vaccinations peuvent être nécessaires.

Parlez-en à votre médecin ou consultez le site internet du ministère de la Santé (www.sante.gouv.fr), rubrique « Les dossiers de la santé de A à Z », lettre « V » puis « Voyageurs » .

19 - OÙ SE FAIRE VACCINER AVANT UN DÉPART EN VOYAGE ?

- Votre médecin traitant vous conseillera une ou plusieurs vaccinations, en fonction de :**
- votre destination (certaines maladies très rares en France sont fréquentes dans d'autres pays),
 - vos conditions de voyage et sa durée (le risque d'être atteint par certaines maladies n'est pas le même lors d'un voyage de trois mois en zone rurale ou lors d'un séjour d'une semaine dans un club de vacances),
 - votre âge, votre état de santé et vos précédentes vaccinations.

Certains vaccins nécessitent plusieurs injections, d'autres ne protègent qu'au bout de quelques semaines ; la vaccination contre la fièvre jaune doit se faire dans un centre agréé. Il est donc préférable de s'y prendre à l'avance et d'aborder la question des vaccinations avec votre médecin, 2 à 3 mois avant votre départ à l'étranger.

19 - OÙ SE FAIRE VACCINER AVANT UN DÉPART EN VOYAGE ?

Il est bien sûr possible de se faire vacciner par son médecin traitant pour tous les vaccins pouvant être administrés hors des centres agréés. Pour certaines vaccinations, il peut être nécessaire de se rendre dans un centre agréé par le ministère de la Santé.

Vous pouvez consulter le site internet du ministère de la Santé :

(www.sante.gouv.fr), rubrique « Les dossiers de la santé de A à Z », lettre « V » puis « Vaccinations » puis « Informations sur les vaccins » puis « Où se faire vacciner ? ».

20 - CALENDRIER VACCINAL 2011 SIMPLIFIÉ

ÂGE APPROPRIÉ	Naissance	2 mois	3 mois	4 mois	12 mois	16-18 mois	24 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	16-18 ans	26-28 ans	36-64 ans	≥ 65 ans
BCG														
DIPHTÉRIE - TÉTANOS - POLIOMYÉLITE														
COQUELUCHE														
Hib <i>Haemophilus influenzae</i> de type b														
HÉPATITE B														
PNEUMOCOQUE														
MÉNINGOCOQUE C														
ROUGEOLE - OREILLONS - RUBÉOLE														
PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)														
GRIPPE														

VACCINATION DANS CERTAINES CONDITIONS

Pour acquérir une immunité de base, plusieurs injections sont souvent nécessaires (par exemple, trois injections à un mois d'intervalle avec rappel un an après). Ensuite, pour maintenir une protection suffisante et durable, l'immunité doit être entretenue par des rappels réguliers définis dans le calendrier vaccinal.

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation d'un programme de vaccination, il n'est pas nécessaire de le recommencer.

Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en fonction de l'âge et du nombre de doses de vaccin manquantes.

BCG

Dès la naissance chez les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose (notamment tous les enfants résidant en Île-de-France et en Guyane). Elle doit être proposée jusqu'à 15 ans chez les enfants à risque élevé non encore vaccinés.

DIPHTÉRIE - TÉTANOS - POLIOMYÉLITE

Un rappel **tous les dix ans** après le rappel de 16-18 ans.

COQUELUCHE

Une dose de vaccin contenant la composante « coqueluche » est recommandée une seule fois chez les adultes n'ayant pas été vaccinés dans les dix années précédentes, en particulier chez les futurs parents et les personnels soignants.

HÉPATITE B

Si la mère de l'enfant est infectée par l'hépatite B, la vaccination débute dès le jour de la naissance, et pour tous les autres enfants à partir de l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée en rattrapage pour les enfants et adolescents jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée chez les personnes à risque.

PNEUMOCOQUE

La vaccination est recommandée pour tous les nourrissons à 2, 4 et 12 mois. Pour les prématurés et les nourrissons à haut risque, une dose supplémentaire est nécessaire à 3 mois. Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée pour les enfants et les adultes à risque.

MÉNINGOCOQUE C

La vaccination est recommandée avec une dose de vaccin conjugué pour tous les enfants de 12 à 24 mois et en rattrapage chez les personnes de 2 à 24 ans inclus.

ROUGEOLE - OREILLONS - RUBÉOLE

La vaccination est recommandée pour tous les enfants à l'âge de 12 mois avec une deuxième dose au moins un mois plus tard et au plus tard à 24 mois, et dès l'âge de 9 mois pour les enfants vivant en collectivité (dans ce cas, la deuxième dose est recommandée entre 12 et 15 mois). Les personnes nées depuis 1980 devraient avoir reçu au total deux doses de vaccins.

PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)

La vaccination est recommandée à toutes les jeunes filles de 14 ans, avant exposition au risque d'infection. Un rattrapage est possible entre 15 et 23 ans pour les femmes qui n'ont pas eu de rapports sexuels ou au cours de l'année qui suit le début de leur vie sexuelle.

GRIPPE

La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année à partir de l'âge de 6 mois pour les personnes à risque et pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.